

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 17 mars 2008

à 16h.15, à l'Auditoire A de Amphipôle, à Dorigny

Présidence : Professeur Jean-Pierre Dauwalder

Secrétaire : Mme Sarah Ljubibratic

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jacques Lanarès, vice-recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : Mme Anne Biemann Sanchez, Lettres
M. Laurent Moreillon, Droit

Excusés : Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Lucas Baumgartner, FGSE
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Patrick Francioli, FBM
M. Bernard Voutat, SSP

Présents :

Antonakis John, Barclay Dylan, Bonetti Josiane, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Gaillard Benoît, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Goudet Jérôme, Guignard Marie-Thérèse, Herr Winship, Hochard Cyril, Joseph Jean-Marc, Keller Eric, Kemlin Alexandre, Landrove Juan Carlos, Leresche Jean-Philippe, Ljubibratic Sarah, Marquis Stanislas, Mudry Jonathan, Nuzzo Elena, Panese Francesco, Patthey Gregory, Péclard Antoine, Schild Laurent, Tecon Robin (27)

Excusés :

Adam Jean-Michel, Binetti Vincent, Dupasquier Bruno, Felli Romain, Girardin Florent, Grisel Etienne, Heidmann Ute, Ivens Björn, Ljubibratic Sarah, Mignot Claudia, Palazzo Guido, Simond Marc, Tétaz Frédéric, Vejdovsky Boris (14)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 28 février 2008 (annexe suit)
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
 - de la Direction
 - du Président
 - des Commissions
3. Identité et positionnement de l'Université de Lausanne
 - Suite de la discussion du 28 février 2008 : questions supplémentaires de la part des membres à la Direction
4. Politique de soutien de l'Unil à la relève et à la recherche :
 - Quelle est la politique de l'Unil quant à la relève académique et par quels moyens entend-elle soutenir et encourager la formation de cette relève ?
 - Quels sont les moyens mis en œuvre par l'Unil pour attirer les jeunes chercheurs/ doctorants/ enseignants étrangers (ou issus d'autres organismes suisses) dans notre institution ?
 - Quelles initiatives pourraient-elles être concevables dans notre institution pour favoriser la constitution et le soutien de laboratoires (parfois interdisciplinaires) de recherche ?
 - Comment faire bénéficier les chercheurs de l'Unil d'un accès électronique plus ample couvrant un assortiment de documents au moins équivalent à celui dont profite l'ensemble des chercheurs d'autres universités en Suisse ?
5. Interpellations
 - Réponse de la Direction à l'interpellation de M. B. Gaillard
 - Eventuelles nouvelles interpellations
6. Divers et questions

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h20. Le quorum n'est pas atteint en début de séance. Seules 21 personnes sont présentes.

1. Formalités**Désignation des scrutateurs**

Mmes Elena Nuzzo et Marie-Thérèse Guignard sont élues comme scrutatrices.

Adoption du PV de la séance 28 février 2008

Mme Josiane Bonetti souligne qu'il avait été décidé que les procès-verbaux du Conseil de l'Unil seraient des procès-verbaux décisionnels. Ce qui n'est pas le cas du dernier qui était trop long.

Le Président précise que le dernier procès-verbal a été pris par un membre du Bureau et que l'enregistrement de la séance a permis de rendre précisément compte des réponses aux questions posées à la Direction. Il demande également à ce que cette séance puisse également être enregistrée. Personne ne s'y oppose.

Le Professeur Winship Herr a trouvé que le dernier procès-verbal était excellent.

Le procès-verbal ne peut être adopté faute de quorum. 21 personnes sont présentes.

Adoption de l'ordre du jour

M. Benoît Gaillard propose de déplacer le point 3, concernant les questions supplémentaires à la Direction relatives à l'identité et le positionnement de l'Université de Lausanne, à la fin de l'ordre du jour, avant les interpellations. Il justifie sa demande du fait de l'importance des points à traiter dans l'ordre du jour qui seront soulevés pour la première fois. Sa demande est soutenue par 8 membres, le reste de l'assemblée s'abstient.

M. Juan Carlos Landrove demande si l'Ordre du jour peut être modifié si le quorum n'est pas atteint. M. Benoît Gaillard répond que c'est le même problème pour son acceptation.

Le Président décide de maintenir la modification puisque 8 personnes ont soutenu la demande de M. Benoît Gaillard.

2. Communications

- de la Direction

La Direction n'a pas de communications à faire.

- du Président

1. L'Unil a signé une convention regroupant l'EPFL, l'UNIL et le Collège de France. Cette convention précise les conditions d'accueil des professeurs dans le cadre d'échanges entre ces institutions. Les membres du CU peuvent se la procurer auprès de Mme Rey. Elle sera archivée dans les dossiers du CU.

2. Le Président réitère sa demande pour que 3 membres du Corps professoral se proposent pour la rencontre avec les experts externes de l'OAQ qui aura lieu le 15 mai prochain à 8h30.

Le Professeur Eric Keller est déjà volontaire. Le Professeur Francesco Panese demande à ce que les facultés soient représentées. Le Bureau du CU se chargera de solliciter des absents par courriel.

3. M. Marc de Perrot a informé le Président du CU que le Rapport de gestion sera envoyé aux membres du Conseil le 10 avril. Le Président rappelle que ces documents seront traités lors du CU du 24 avril.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche demande si le Grand Conseil vaudois a voté le Plan stratégique de l'Unil. Le Recteur répond que oui. Le vote du 5 mars a accepté le Plan stratégique à l'unanimité, moins 1 abstention.

Le Président rappelle que la prochaine étape sera la discussion du Plan de développement de la Direction.

- **des Commissions**

Commission des Finances et de Gestion :

Le Professeur Laurent Schild informe le CU sur le travail en court. Le 12 mars, la Commission des Finances et de Gestion s'est réunie en présence du Recteur. Le but de cette séance était d'informer la Commission sur la réallocation du budget 2008 dans le cadre de la réindexation des salaires de l'Unil et la mise en place du Plan stratégique de l'Unil. Le Professeur Laurent Schild rappelle que le budget avait été approuvé par le CU en mai 2007. (356'000'000 CHF de charges dont une subvention cantonale d'environ 240'000'000).

La Direction a demandé une augmentation de la subvention cantonale de l'ordre de CHF 7'600'000 pour 2008, afin de couvrir les augmentations salariales, les coûts énergétiques et la mise en place du Plan stratégique (3'150'000 pour le plan stratégique).

Le budget a été présenté au Conseil d'Etat par le Grand Conseil qui l'a accepté à l'exception des 100'000 francs destinés au budget énergétique.

Au final, c'est un budget de CHF 7'574'800 qui sera réalloué entre les différentes facultés, notamment pour la réindexation des salaires qui représente un montant de CHF 3'900'000 sur les CHF 191'000'000 du total des salaires.

Dans le cadre du Plan stratégique, CHF 3'150'000 seront réalloués notamment pour le taux d'encadrement des jeunes chercheurs et des étudiants, ainsi que pour le projet FBM. La Direction soumettra son plan de développement au CU, dans lequel la répartition précise entre les facultés sera traitée. Il s'agira d'augmentations structurelles aux budgets des facultés.

La commission budgétaire se réjouit qu'une grande partie du budget soit destinée à la mise en œuvre du Plan stratégique.

Le Président du Conseil remercie le Professeur Laurent Schild pour ce rapport transitoire et souligne que la prochaine tâche de la commission sera l'examen du budget. Il invite également tous ceux qui ont des questions à les formuler et à contacter les membres de la Commission.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche souhaite savoir si la question de la hausse des allocations familiales concerne le budget 2008.

Le Recteur précise que c'est le mode de paiement qui va changer et qui impliquera l'obligation d'être assuré à une caisse d'allocations familiales. Toutefois, cela concernera le budget 2009 et non 2008.

- **Commission Législative :**

Pas de communications.

4. Politique de soutien de l'Unil à la relève et à la recherche

Le Président précise, en préambule, que les questions ont été adressées à la Direction par le Bureau du Conseil.

Le Professeur Philippe Moreillon, en tant que vice-recteur à la recherche, souhaite d'abord introduire simplement ce qu'entend la Direction de l'Unil par « politique de la recherche » à travers un Power Point (annexe 1).

Une précision est demandée quant à la mise en application de la directive sur les « doctorants financés par des fonds externes », à savoir comment va être établi le financement. Incombera-t-il aux départements ou aux facultés ?

Le Recteur précise que le point a été évidemment discuté avec les Doyens. Il a été décidé que les charges incomberaient aux facultés étant donné qu'elles ont reçu des réallocations cette année et en recevront l'année prochaine. Les effets pour 2008 seront pris en charge par la Direction.

M. Robin Tecon relève que la nouvelle directive sur les doctorant-e-s rémunéré-e-s sur fonds externes dénote en effet des points positifs notamment l'incitation pour les doctorants à faire de la recherche, mais qu'en est-il de la cohabitation de deux types de personnes (doctorants/assistants) qui font un même travail ? Est-ce que cela ne crée pas une complexité quant à leur différence de statut ?

Le Recteur répond que la direction n'a pas créé la complexité. Il y a des assistants de l'Unil soumis au règlement des assistants et des doctorants FNS soumis à des barèmes régis par le Fond national et soumis au code des obligations. Ceci est prévu par la LUL. Ce qui change ce n'est pas le statut mais c'est le montant et le mode de rétribution. Il précise également qu'un montant d'environ CHF 1'000'000 sera destiné à la mise en œuvre de cette nouvelle directive.

Le Professeur Winship Herr souligne que le FNS soutient la recherche fondamentale et qu'il est important que les Vaudois sachent que ce sont eux qui soutiennent cette recherche plus que le FNS.

Le Vice-recteur Philippe Moreillon soulève que les Vaudois paient et qu'il n'y a jamais de remise en question, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mode d'évaluation alors que le FNS conditionne son soutien en fonction du résultat. Il est important de réaliser cet apport.

Le Président souligne que l'on doit communiquer cet apport du contribuable.

Le Professeur Eric Keller dit qu'il est difficile en Suisse de créer des projets interdisciplinaires dans une conception strictement facultaire. Dans une perspective à long terme, il faudrait élargir les interactions entre facultés. Il faut aussi noter le développement des laboratoires au niveau international. La Suisse a une conception restreinte de ce fonctionnement facultaire ou entre section. Ne faudrait-il pas créer des initiatives pour créer des regroupements de chercheurs plus larges et développer la notion d'enseignement dans ces laboratoires.

La question faisant référence à la question 3, il y sera répondu ultérieurement.

Le Vice-recteur Philippe Moreillon précise tout de même que c'est politiquement juste de reconnaître ces apports et qu'il faut faire des efforts dans ce sens. Il mentionne à cet effet *Anthropos* qui est un catalyseur dans ce domaine. Il existe déjà des initiatives allant dans ce sens, mais elles ne sont pas structurées. L'absence, pour le moment, de laboratoires interdisciplinaires ne doit pas faire penser à un manque d'envie d'aller dans ce sens.

1. Quelle est la politique de l'Unil quant à la relève académique et par quels moyens entend-elle soutenir et encourager la formation de cette relève ?

Le Recteur explique que c'est une question récurrente et toujours perçue différemment. Il y a 20-30 ans, elle n'était que peu évoquée car la situation était différente et il y avait très peu de postes entre le doctorat et les postes professoraux. Aujourd'hui, certains pensent qu'il faut créer des postes pour les jeunes chercheurs et d'autres qu'il faut créer des postes de stabilisation. Ce sont deux problèmes différents.

Comment permettre la stabilisation des postes ? Pour répondre à cette demande, depuis quelques années, des postes de professeurs-assistants avec pré-titularisation conditionnelle ont été mis en place. En 2005, la possibilité de stabiliser les postes de MA en MER a été un nouvel élément établi par la LUL. Une troisième mesure, également prévue par la loi, a été celle de « promotions exceptionnelles ».

Le Recteur ajoute que pour créer des postes, il faut aussi permettre aux jeunes chercheurs d'étoffer leur CV et leur permettre aussi de mûrir académiquement. C'est ce qui est prévu par le Plan stratégique. Il souligne également qu'un montant de CHF 600 000 structurels va permettre d'améliorer la situation des assistants en augmentant le nombre de postes ainsi que le taux moyen d'engagement. CHF 700'000 sont également prévus pour l'encadrement des étudiants, ce qui permet aussi d'augmenter les postes de début de carrière.

Le Recteur explique que nous devons tous faire l'effort pour que les jeunes chercheurs fassent leur recherche. Il y a encore des assistants, aujourd'hui, qui ne font pas de thèse, malgré ce qu'impose le nouveau règlement des assistants, et la Direction souhaite régler ces situations. La Direction veut réduire l'écart entre le nombre d'assistants qui ne font pas de thèse et celui des doctorants qui n'ont pas de financement.

La politique de la relève doit aussi s'étendre à un plan international et c'est aussi le devoir du directeur de thèse. Les jeunes chercheurs doivent être insérés dans des réseaux internationaux. Il faut donc les encourager pour qu'ils puissent trouver des postes en Suisse et à l'étranger ; tout comme il nous faut accueillir les autres chercheurs suisses et étrangers.

Le Professeur Winship Herr félicite la Direction pour ce qui est entrepris pour la relève, mais s'inquiète du raccourcissement de la période d'engagement en tant que MA avec la promotion en type MER, car il craint que ce poste ne tende à disparaître. De même, il soulève qu'il y a des problèmes avec les professeurs boursiers du fait de la limitation de ce statut aux chercheurs suisses ou qui travaillent en Suisse : c'est bien de les avoir, mais c'est difficile de les soutenir par la suite.

Le Recteur répond que c'est un long débat au niveau Suisse. Le problème des professeurs boursiers est que la sélection est faite par le FNS et que les universités n'ont pas leur mot à dire. Les priorités du Fonds national ne correspondent pas avec les priorités politiques des institutions. Les candidats souhaitent en effet aller dans des départements déjà très importants et du coup de les renforcer au détriment d'autres. C'est déjà la tendance aujourd'hui, mais il existe des différences de perception entre les universités sur ce problème. Les statistiques du FNS sont favorables et montrent qu'environ 60-70 % des professeurs boursiers ont trouvé un poste en Suisse ou à l'étranger. Cela semble donc encourageant.

Le Professeur Jean-Marc Joseph s'interroge sur la rareté des promotions exceptionnelles ? Est-ce dû au fait que ce n'est pas systématique ?

Le Recteur répond que cette « promotion exceptionnelle » est prévue dans la loi sur l'université et doit être réglée par le règlement interne des facultés. Elle permet la promotion de MER à professeur associé et de professeur associé à professeur ordinaire, ainsi que de MER II à MER I. Avant, il n'existait pas de procédure de promotion sauf pour la médecine clinique. Aujourd'hui, ce n'est en effet pas automatique et cette promotion reste réservée à des dossiers de haute qualité. Cela reste propre à la politique facultaire. Mais la Direction n'établira jamais une limite à ce genre de procédure – exemple d'une limitation à 5% de ce type de cas.

Le Président comprend que pour la promotion d'un enseignant, la demande doit passer au Conseil de Faculté.

Le Recteur explique qu'il y a toute une procédure et que le Décanat doit exposer en quoi tel ou tel cas est exceptionnel et le proposer à la Direction en tenant également compte des répercussions financières que cela implique. Ce n'est qu'ensuite qu'un processus est mis en route et que l'examen du dossier peut débuter, avec l'accord de la Direction.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche revient sur la question des professeurs boursiers. Il constate que la titularisation est élevée mais seulement sur deux volées. Le problème réside dans la rencontre entre « offre » et « demande ». Pour un professeur boursier, il convient de choisir l'institution pour localiser son projet. Il suggère que les universités devraient faire la lumière sur les postes disponibles sur 3, 4, 5 ou 6 ans. Pour le moment, il n'existe pas d'instruments pour cela. Ensuite, le Professeur Jean-Philippe Leresche demande si l'on ne devrait pas réfléchir à des bilans de compétences pour ces personnes non-titularisées, pour rejoindre un marché du travail pas forcément académique ?

Le Président commente et précise qu'il y a une nouvelle donne avec le programme « Ambizione » du FNRS. Comment l'Unil entend faire profiter les jeunes chercheurs post-doc ou les chercheurs avancés de ce programme ?

Le Recteur salue tout d'abord la création de ce programme. Il explique aussi que les maîtres-assistants seront sollicités pour ces postes et que c'est un financement supplémentaire qui est le bienvenu.

2. Quels sont les moyens mis en œuvre par l'Unil pour attirer les jeunes chercheurs/ doctorants/ enseignants étrangers (ou issus d'autres organismes suisses) dans notre institution ?

Le Recteur mentionne d'abord qu'il est évident que l'Unil souhaite se positionner sur le plan international. Mais est-ce que faire venir des jeunes chercheurs étrangers est réellement l'objectif ? Cela peut se discuter. Statistiquement en décembre 2007, hors les chiffres de la médecine clinique, l'Unil compte 36,4% de doctorants étrangers ; 43,4% de MA ; 44,8% d'assistants et premier-assistants ; 43,9% d'assistants, premier-assistants et MA rémunérés par des fonds tiers ; 25,6% de MER ; 39% de professeurs étrangers.

La meilleure chose pour attirer les jeunes chercheurs pour venir à l'Unil c'est d'abord de faire de la recherche. Le niveau des conditions de travail pour cette classe est quand même relativement satisfaisant à l'Unil et si nous sommes bien insérés dans les réseaux internationaux ce sont de bons atouts pour attirer les chercheurs étrangers. Mais il faut aussi donner une chance aux gens de l'Unil, soit pour des postes à Lausanne, soit pour les insérer dans les réseaux internationaux.

Le Professeur Francesco Panese demande comment on détermine ces chiffres. S'agit-il de l'origine du titre ou de l'origine nationale ?

Le Recteur répond que c'est la nationalité.

Le Professeur Francesco Panese souligne que c'est donc problématique en Suisse. Le Recteur pense qu'il est difficile de faire cette évaluation en fonction du titre.

M. Gregory Patthey demande quels sont les moyens pour attirer les étudiants pour faire des Masters à l'Unil ? Y a-t-il une politique particulière à cet égard ?

Le Recteur précise qu'à l'automne 2007, 39 % des étudiants en Master provenaient d'une université étrangère ou d'une autre université suisse. C'est supérieur à la moyenne suisse. Mais ce ne sont des chiffres que pour une année. Il faudra voir sur 3-4 ans. Cela dépend aussi des facultés et des disciplines. La Direction n'est pas forcément favorable à une publicité trop large pour les Masters de l'Unil, mais il incombe surtout aux facultés de s'occuper de cet aspect. Elle n'envisage pas une politique agressive sur ce thème. La qualité des Masters reste, au final, le meilleur garant de l'attractivité de l'Unil.

Le vice-recteur Jacques Lanarès stipule que le Service des Relations internationale est très actif et informe très bien à ce niveau.

Le Professeur Winship Herr demande quelle est la politique pour le logement des étudiants étrangers ?

Le Recteur répond qu'il y a une politique du logement tout court et que le service des RI et le Service des Affaires sociaux-culturelles font beaucoup dans ce sens. Ils gèrent environ 350 étudiants hors cursus lausannois. Il y a aussi un appel à la population locale pour le logement, mais cela dépend aussi de la conjoncture.

M. Alexandre Kemlin précise que s'il n'y a pas de communication, il n'y a pas d'information et que la qualité de la formation dispensée à l'Unil doit être mise en avant.

Le Recteur renvoie au site web de l'enseignement qui a été remanié dernièrement et où les cursus sont exposés beaucoup plus clairement qu'avant. Le Service des Relations internationales travaille en permanence sur ce point à travers des salons d'étudiants en Suisse et à l'étranger. Bien sûr on peut toujours faire plus.

Le Président souhaite résumer ce qui a été dit mais espère qu'il sera corrigé dans ses propos. Globalement, l'Unil peut compter sur une très bonne qualité de vie en Suisse et sur un niveau de recherche qui va attirer les meilleurs ; donc automatiquement les meilleurs vont venir chez nous.

Le Recteur réprecise en disant qu'il faut offrir une recherche de qualité, mais il n'a pas dit que nous avons la meilleure. Il y a encore des secteurs à améliorer. En ce qui concerne la qualité de vie, pour les jeunes chercheurs, les conditions de travail sont relativement bonnes par rapport à l'étranger.

3. Quelles initiatives pourraient-elles être concevables dans notre institution pour favoriser la constitution et le soutien de laboratoires (parfois interdisciplinaires) de recherche ?

Tout d'abord, le Recteur souhaite préciser qu'il a déjà des laboratoires sur l'ensemble de l'Unil, notamment l'Observatoire du Professeur Jean-Philippe Leresche, le Centre Intégratif de Génomique qui regroupent plusieurs centaines de chercheurs, le projet FORS présenté au mois de février, regroupant quelques dizaines de chercheurs et qui a une composante interdisciplinaire. Ce genre de choses existe. Ce type de laboratoires doit aussi émaner d'initiatives, de gestation de plusieurs années. Il y a des coûts et il y a besoin de financement. Il faut que les choses viennent des facultés. Il faut une volonté interfacultaire et interdisciplinaire. C'est possible mais c'est toujours une aventure. La recherche doit se transmettre et il est important qu'il y ait une contribution par l'enseignement.

Il n'y a pas de processus général pour créer de tels laboratoires. Il faut une volonté des facultés de mettre des moyens et de réorienter certaines directions de recherche. La Direction, dans le cas du projet FORS, a été elle-même chercher des financements.

Le Professeur Francesco Panese demande si la Direction a une position sur la forme que doit prendre ces structures et si elles doivent répondre à un cadre institutionnel régulier ?

Le Recteur s'étonne que beaucoup disent que ce qui compte avant tout c'est la science, mais que ces mêmes personnes mettent en avant d'abord la structure. Il préférerait qu'on parle d'abord de contenu et qu'ensuite la structure se fasse autour. Mais il faut être attentif à la différenciation entre la plate-forme technique et l'université elle-même qui doit conserver les ressources de recherches. Le Recteur est plutôt opposé à ce que, pour chaque bonne idée, on crée une Fondation qui sorte de l'Unil. Ces bonnes idées doivent rester dans la structure universitaire.

Le Président souhaite revenir sur la présentation du Vice-recteur Philippe Moreillon quant aux programmes européens et aux subventions de la Direction pour ces projets.

Il demande quels seraient les moyens que la Direction pourrait mettre en œuvre pour faciliter l'accès à des programmes de recherches pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'intégrer un programme européen ?

Le Vice-recteur Philippe Moreillon précise que la masse d'argent donnée par les cantons pour les assistants permet déjà quelque chose. Ensuite au moment du recrutement, il faut être attentif au fait que la personne veuille effectivement faire de la recherche. Pour les fonds européens, il faut admettre que c'est la croix et la bannière et que bien souvent, les gens qui y arrivent ont besoin de consultants externes pour rédiger les projets. Il existe aujourd'hui des entreprises de consulting qui font ce travail. C'est un retour sur investissement qui vaut la peine.

Le Président demande si les contrats peuvent être négociés à l'année, comme c'est notamment le cas au Canada ?

Le Recteur répond qu'il s'agit d'un problème de cahier des charges et que cela dépend des Décanats.

4. Comment faire bénéficier les chercheurs de l'Unil d'un accès électronique plus ample couvrant un assortiment de documents au moins équivalent à celui dont profite l'ensemble des chercheurs d'autres universités en Suisse ?

Le Recteur dit qu'on peut faire tout ce que l'on veut mais que cela a un coût. Aujourd'hui, les périodiques électroniques coûtent CHF 1'500'000 à l'Unil et l'année prochaine le coût passera à CHF 1'700'000, l'année suivante à CHF 1'850'000. Il y a une augmentation d'environ CHF 200'000 par année seulement pour les frais, sans augmentations des périodiques.

La Direction avait mené une recherche interne sur le campus avec l'EPFL pour voir s'il était possible de mettre à disposition l'ensemble de cette documentation électronique, mais c'est un coût énorme auquel la Direction a dû renoncer partiellement. Il y a quelques licences communes qui ont pu être établies. Des discussions avec les facultés ont permis de répartir les charges. Il sera difficile d'augmenter l'offre car il faut déjà la stabiliser. Les périodiques interdisciplinaires sont pris en charge par la Direction.

Le vice-recteur Jacques Lanarès rappelle qu'il a été fait appel au nouveau secrétaire d'état pour demander si des pressions sur les éditeurs, au niveau national, étaient possibles pour faire baisser les prix et ainsi permettre une plus large acquisition.

Mme Josiane Bonnetti remarque qu'on a déjà de la chance à Lausanne. C'est difficile d'avoir plus et il faut demander aux chercheurs de mettre le produit de leur recherche en libreaccès.

Le Recteur note que le projet Serval a été mis en place dans ce sens.

Le Président rappelle que c'est une obligation pour les personnes au bénéfice d'un FNS.

Le Professeur Eric Keller stipule qu'il ne faudrait jamais mettre des postes en ligne pour des publications. On passe actuellement de la base papier à la base électronique et qu'en même temps, on est à l'ouverture d'une plus grande interdisciplinarité et plus d'interactions entre les différentes universités. Il soutient donc l'initiative mentionnée par le Vice-recteur Jacques Lanarès pour faire pression sur les éditeurs.

Le Président remercie le Recteur et le Vice-recteur Philippe Moreillon pour son introduction.

5. Interpellations

- Réponse de la Direction à l'interpellation de M. B. Gaillard

Mme la Vice-rectrice Danielle Chaperon annonce une réponse partielle. La Direction est en cours d'analyse de la procédure actuelle auprès du service des immatriculations, et cherche à identifier les lieux d'action. Ce sont les facultés qui vont décider pour le moment de la manière d'intervenir. Mme la Vice-rectrice Danielle Chaperon propose soit une réponse partielle maintenant, soit d'attendre le printemps pour une analyse complète de la situation.

M. Benoît Gaillard demande lors de quelle séance une réponse sera possible.

Mme la Vice-rectrice Danielle Chaperon pense que pour le CU du mois de mai, cela sera fait. Elle souhaite toutefois souligner que des traitements particuliers sont déjà en place pour les personnes nécessitant un visa. Mais il n'y a pas de démarche au niveau fédéral, ni au niveau des universités. En revanche, il y a une réflexion générale au niveau de la CRUS sur les délais trop tardifs pour les Masters. Cela pourrait améliorer certaines choses.

M. Benoît Gaillard patientera jusqu'à la fin mai pour avoir une réponse plus précise et des solutions concrètes. Il s'en réjouit.

- Eventuelles nouvelles interpellations

Pas de nouvelles interpellations.

3. Identité et positionnement de l'Université de Lausanne

Suite de la discussion du 28 février 2008 : questions supplémentaires de la part des membres à la Direction

Pour donner suite à la discussion du 28 février 2008, le Président propose à l'assemblée de poser les questions qui seraient restées en suspend aux membres à la Direction.

Le Recteur devant quitter la séance, il laisse aux Vice-recteurs/rectrice le soin d'y répondre.

Il n'y a pas de questions supplémentaires.

Le Président mentionne toutefois que le Bureau du conseil aurait souhaité recevoir des précisions de la part de la Direction par rapport à son mandat et particulièrement quant aux priorités qu'elle s'impose pour la mise en application de Plan stratégique. Si la réponse se retrouve dans le Plan de développement, le Président propose de ressortir ces questions au moment où le plan de développement sera soumis

6. Divers et questions

Néant.

La séance est levée à 18h.15.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Sarah Ljubibratic

Lausanne, le 8 avril 2008

ANNEXE 1.

**Réponse de la Direction au point 4.1
par le Vice-recteur Philippe Moreillon**

Voir document pdf mis séparément.